

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00146

Numéro SIREN : 487 947 483

Nom ou dénomination : RAYGROUP

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/013774

BILAN ACTIF

	2020			2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	163 308	163 308		1 983
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>163 308</i>	<i>163 308</i>		<i>1 983</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	311 130	101 627	209 503	134 416
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	711 702	651 981	59 721	46 526
Immobilisations en cours				8 125
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>1 022 833</i>	<i>753 608</i>	<i>269 224</i>	<i>189 068</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 001 272		1 001 272	1 001 272
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 634		7 634	2 000
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>1 008 906</i>		<i>1 008 906</i>	<i>1 003 272</i>
ACTIF IMMOBILISE	2 195 047	916 917	1 278 130	1 194 324
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	74 553		74 553	53 845
Clients et comptes rattachés	8 912 296		8 912 296	4 601 538
Autres créances	11 956 487		11 956 487	15 766 982
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>20 943 336</i>		<i>20 943 336</i>	<i>20 422 367</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	655 618		655 618	748 900
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>772 644</i>		<i>772 644</i>	<i>862 966</i>
ACTIF CIRCULANT	21 715 980		21 715 980	21 285 333
Charges constatées d'avance	117 025		117 025	114 066
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 911 028	916 917	22 994 111	22 479 658

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

Topic certifiée conforme
 [Signature]

BILAN PASSIF

	2020	2019
Capital social ou individuel Dont versé :	38 500	38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22 133	22 133
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 219 901	1 577 277
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 341 903	5 642 624
<i>Total situation nette</i>	<i>6 622 438</i>	<i>7 280 534</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 594	1 678
CAPITAUX PROPRES	6 624 032	7 282 213
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	786 466	1 051 008
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	786 466	1 051 008
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	108	111
<i>Total dettes financières</i>	<i>108</i>	<i>111</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 035 361	10 995 806
Dettes fiscales et sociales	3 287 467	2 833 200
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>15 322 828</i>	<i>13 829 006</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	260 675	317 318
<i>Total dettes diverses</i>	<i>260 675</i>	<i>317 318</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	15 583 612	14 146 436
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	22 994 111	22 479 658

COMPTES DE RESULTAT

	2020			2019
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	10 750 736	28 287 005	39 037 741	47 054 555
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 750 736	28 287 005	39 037 741	47 054 555
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			21 250	14 388
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			247 657	99 960
Autres produits (1) (11)			979 194	930 744
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			40 285 843	48 099 648
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			14 096 072	19 670 269
<i>Total charges externes</i>			<i>14 096 072</i>	<i>19 670 269</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			602 117	666 160
Charges de personnel				
Salaires et traitements			7 502 703	7 344 564
Charges sociales (10)			2 722 439	2 758 277
<i>Total charges de personnel</i>			<i>10 225 143</i>	<i>10 102 842</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54 316	81 433
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				216 584
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>54 316</i>	<i>298 017</i>
Autres charges (12)			13 516 780	15 456 591
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			38 494 429	46 193 882
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 791 413	1 905 766
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			2 500 921	1 501 600
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			11 725	3 625 703
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			2 512 647	5 127 304
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			243	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			243	
RESULTAT FINANCIER			2 512 404	5 127 304
RESULTAT COURANT			4 303 817	7 033 070

COMPTES DE RESULTAT (Suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	21 454	4 036
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 454	4 036
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	940	303 653
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	940	303 653
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 513	(299 616)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	310 203	135 419
Impôts sur les bénéfices	672 223	955 410
TOTAL DES PRODUITS	42 819 945	53 230 989
TOTAL DES CHARGES	39 478 041	47 588 365
BENEFICE ou PERTE	3 341 903	5 642 624

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier 11 064

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges 3 544

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) 13 505 263

RAYGROUP

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

RAYGROUP SASU est une société par actions simplifiée dont l'unique associé est A.RAYMOND & Cie SCS.

RAYGROUP SASU a pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises filiales du groupe en matière de planification, d'organisation, de contrôle, d'information, dans les domaines :

- de la finance et la fiscalité
- du droit et de la propriété industrielle
- techniques (ingénierie informatique, planification, expertises etc...)
- des relations publiques, du marketing et de la communication
- des ressources humaines

La société a déposé ses statuts le 17 novembre 2005. L'associé unique, la société A.RAYMOND & Cie SCS a souscrit en numéraire un capital de K€ 38,5.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2020, RAYGROUP a distribué des dividendes à hauteur de M€ 4 à la société ARAYMOND & Cie, et a perçu des dividendes des sociétés RAYCE et RAYNET à hauteur de M€ 1,5 et M€ 1.

Impact Covid-19

En 2020, la société a continué son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Les impacts de l'épidémie sur l'activité de la société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et certains éléments ne peuvent être isolés (soit parce que leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit parce que les impacts sont difficiles à isoler des autres évolutions de la période). L'information donnée ci-après porte sur les seuls effets de l'événement (sur les comptes de résultat et de bilan) jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des normes comptables (« Recommandations et observations relatives la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis compter du 1-1-2020 », mises à jour le 15-1-2021 ; www.anc.gouv.fr). L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat courant, conformément aux recommandations précitées de l'Autorité des normes comptables.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 3

Le contexte de la crise sanitaire est la principale raison de la baisse de 17% du chiffre d'affaires qui s'élève à K€ 39 037 (contre K€ 47 054 en 2019).

La société a notamment mis en place des mesures très rigoureuses en matière de maîtrise des coûts : gel des effectifs, réduction des dépenses de sous-traitance, des frais de déplacement et autres frais généraux.

Impacts des mesures de soutien dont la société a bénéficié

Face à ces difficultés, la société a eu recours aux mesures de chômage partiel entre avril et décembre 2020 et a reçu 532 K€ d'allocations à ce titre qui ont été comptabilisées en déduction des charges de personnel.

La société s'est concentrée sur la préservation de la trésorerie, notamment grâce à :

- Des mesures de maîtrise des coûts (activité partielle, réduction des frais généraux, voir ci-avant) ;
- Le suivi accru et la maîtrise des créances clients
- Le report d'investissements, seuls les investissements critiques pour la continuité de l'activité ont été maintenus ;

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation. La société a procédé à une revue de ces actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 4

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, qui inclut notamment :

- Les frais d'acquisition,
- les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre.

La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - constructions – gros œuvre | 40 ans |
| - constructions – structure légère | 20 ans |
| - agencements et aménagements | 20 ans |
| - installations techniques, matériel | 6 à 8 ans |
| - outillage | 2-3 ans |
| - matériel de transport | 5-6 ans |

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 5

- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent. Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse de prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement). Comme énoncé ci-dessus, elles comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

2.7 Provisions

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 6

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.10 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision.

2.11 Intégration fiscale

La société RAYGROUP fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2006, de l'intégration fiscale du

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 7

groupe A.RAYMOND dont la société tête de groupe est A. Raymond & Cie SCS.

2.12 Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 8

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

Valeurs brutes (en K€)	31-déc-19	Diminutions	Augmentations	31-déc-20
Immobilisations incorporelles	163			163
Immobilisation corporelles	892	12	143	1023
	1055	12	143	1186

Amortissements (en K€)	31-déc-19	Diminutions	Augmentations	31-déc-20
Amort/Immobilisations incorporelles	161		2	163
Amort/Immobilisation corporelles	711	12	54	753
	872	12	56	917

Les acquisitions (en valeur brute) d'immobilisations sur l'exercice pour un montant de K€ 143 peuvent être détaillées de la manière suivante :

- Mobilier de bureau pour K€ 37
- Matériel informatique pour K€ 3
- Agencements pour K€ 103

Les sorties (en valeur brute) d'immobilisations sur l'exercice pour un montant de K€ 12 peuvent être détaillées de la manière suivante :

- Mobilier de bureau pour K€ 1
- Matériel informatique pour K€ 11

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à K€ 269 contre une valeur nette au 31 décembre 2019 de K€ 183.

3.2 Immobilisations financières

(en K€)	31-déc-19	Diminutions	Augmentations	31-déc-20
Titres de participation	1001			1001
Autres immobilisations financières	2		6	8
	1003	0	6	1009

Les caractéristiques et résultat des participations détenues à la clôture figurent dans le tableau des filiales et participations figurant en annexe.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 9

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-20
Créances clients	4 602	8 912
Fournisseurs débiteurs	620	100
Groupe et associés	13 203	9 789
Créances sociales	1	0
Créances fiscales	1 997	2 142
	20 422	20 943

3.4 Capital social

Le capital social de K€ 38.5 est divisé en 385 actions au nominal de 100 euros souscrites en totalité et intégralement libérées.

3.5 Capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2019	7 282
Variation des provisions réglementées	
Dividendes versés	-4 000
Résultat de l'exercice 2020	3 342
Capitaux propres au 31 décembre 2020	6 624

3.6 Etat des provisions

(en K€)	31-déc-19	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-20
Provision Indemnité retraite	719		230	489
Provision pour Médaille du travail	15			15
Provision pour risques et charges	317		34	283
Total	1,051	-	265	786

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont détaillées ci-dessous :

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 10

- Taux d'actualisation : 0.75% (0.75% en 2019)
- Hypothèse de départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 63 ans pour les cadres
- Table de mortalité utilisée : TF 00-02
- Taux de revalorisation des salaires : 1.5% (2% en 2019)

La provision pour risques et charges de K€ 268 concerne un contrôle fiscal.

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société s'élève à K€ 14 146. Elles sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-20
Fournisseurs et comptes rattachés	10 996	12 035
Personnel et comptes rattachés	1 792	2 399
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	851	749
Etat et autres collectivités publiques	190	139
Autres dettes	317	261
	14 146	15 583

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 11

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	31-déc-20	31-déc-19
France	10 751	12 970
Etranger	28 287	34 084
TOTAL	39 038	47 055

4.2 Produits et charges financiers

en K€	31-déc-20	31-déc-19
Produits de participation	2 501	1 502
Autres intérêts et produits assimilés	12	3 626
Reprises / (dotations) sur provisions		0
Profit net / (perte nette) de change		0
Total	2 513	5 127

Des dividendes à hauteur de K€ 1500 ont été versés par la filiale Rayce et K€ 1000 par la filiale Raynet K€ 12 sont été reçus au titres des intérêts du compte de nivellement.

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé de :

- Reprise de la dotation aux provisions pour risques et charges de K€ 21 concernant le contrôle fiscal de Rayconnect
- La variation des amortissements dérogatoires pour K€ -1

4.4 Incidence des évaluations fiscales et dérogatoires

(en K€)	Au 31 décembre 2019	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2020
Amortissements dérogatoires autres	3	1	1	3
Total	3	1	1	3
Incidence sur l'impôt sur les sociétés	- 1			- 1
Incidence sur le résultat net	- 2	- 1	- 1	- 2

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 12

4.5 Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

Outre l'incidence des amortissements dérogatoires relevés dans le paragraphe ci-dessus, aucun élément n'entraîne un décalage d'imposition conduisant à un allègement fiscal futur significatif.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond SCS, 113 cours Berriat 38000 Grenoble

5.2 Convention centrale de trésorerie groupe

La société fait partie d'une convention centrale de trésorerie mise en place en date du 14 décembre 2004 désignant la société A. Raymond & Cie SCS comme société centralisatrice.

5.3 Engagements financiers

Néant.

5.4 Effectif au 31 décembre 2020

- Dirigeant : 1
- Cadres : 88
- Employés, techniciens et agents de maîtrise : 17

5.5 Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

5.6 Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

RAYGROUP SASU

Au Capital de 38.500 €

Siège Social à GRENOBLE - 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 487 947 483

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le mardi vingt-deux juin à neuf heures,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société RAYGROUP s'est tenue :

- Par visio-conférence, en application de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 permettant aux membres de l'assemblée de participer par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle,

Sur convocation en date du 14 juin 2021 par Le Président, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- 2°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 3°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2020,
- 4°) - Quitus au Président,
- 5°) - Affectation des Résultats de l'Exercice 2020,
- 6°) - Conventions réglementées,
- 8°) - Modification de l'article 18 des Statuts,
- 7°) - Pouvoirs pour formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui sera émargée par chaque Membre de l'Assemblée présent de façon électronique.



Assistent à la réunion depuis un lien de visioconférence :

- Madame Laurence GAILLET, Représentante de la Société A. RAYMOND et Cie, Associé Unique en vertu d'un pouvoir établi par Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant,
- Monsieur Dominique ROULLET-REVOL, Président de la Société RAYGROUP,
- Monsieur Yann RANVAL, Représentant du Comité Social Economique.

Le cabinet Muraz-Pavillet, représenté par Monsieur Yann BENALLEGUE, commissaire aux Comptes titulaire est absent et excusé.

La Présidence est assurée par Monsieur Dominique ROULLET-REVOL.

Au vu des documents suivants :

- les convocations du 14 juin 2021,
- le pouvoir de Monsieur Antoine RAYMOND établi au nom de Madame Laurence GAILLET pour le compte de la société A. RAYMOND et Cie,
- les états financiers,
- le rapport de gestion,
- le rapport du commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions,
- le projet de modification des statuts de la Société.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture (i) du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et (ii) du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, et (iii) pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 qui se solde par un bénéfice net comptable de 3.341.903,82 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 30 753 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

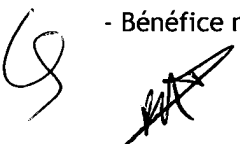
Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

Conformément à la proposition du Président, l'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 3.341.903,82 Euros de la façon suivante :

- Bénéfice net comptable de l'exercice :

3.341.903,82 Euros



AFFECTATION :

Dividendes :	2.500.000 Euros
Report à nouveau :	841.903,82 Euros

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que des dividendes à hauteur de 4 000 000 Euros ont été distribués au cours de l'exercice 2020, 4 000 000 Euros au cours de l'exercice 2019 et 2 000 000 Euros au cours de l'exercice 2018.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, prend acte qu'aucune convention visée par l'article L 227-10, alinéa 4 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L232-2 du Code de commerce décide de modifier l'article 18 des Statuts comme suit :

« ARTICLE 18 – COMPTES SOCIAUX

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi et aux usages du commerce.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il établit également les comptes annuels ainsi qu'un rapport de gestion, dans les conditions prévues à l'article L232-2 du Code de commerce, exposant la situation de la Société durant l'exercice écoulé, l'évolution prévisible de cette situation, les événements importants intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport et les activités en matière de recherche et de développement, ainsi que le cas échéant des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

L'associé unique, ou les associés par voie de décision collective, approuvent les comptes annuels, après rapport du Commissaire aux comptes dans un délai de six mois à compter de la clôture de chaque exercice. »



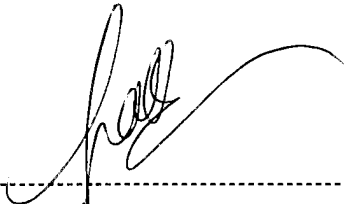
Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 9h55.



L'Associée Unique
A.RAYMOND et Cie SCS
Représentée par Madame Laurence GAILLET, en vertu d'un pouvoir



Le Président
Monsieur Dominique ROULLET-REVOL

SAS RAYGROUP

113 cours Berriat
38000 GRENOBLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

SAS RAYGROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 38 500 €uros

Siège social : 113 cours Berriat
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 487 947 483

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1- 3
ANNEXES :	
BILAN AU 31/12/2020	4- 5
COMPTE DE RÉSULTAT	6- 7
ANNEXE COMPTABLE	8- 18

SAS RAYGROUP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société RAYGROUP,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAYGROUP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 7 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet MURAZ PAVILLET



Yann BENALLEGUE

ANNEXES

BILAN ACTIF

	2020			2019
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	163,308	163,308		1,983
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	163,308	163,308		1,983
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	311,130	101,627	209,503	134,416
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	711,702	651,981	59,721	46,526
Immobilisations en cours				8,125
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1,022,833	753,608	269,224	189,068
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1,001,272		1,001,272	1,001,272
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7,634		7,634	2,000
Total immobilisations financières	1,008,906		1,008,906	1,003,272
ACTIF IMMOBILISE	2,195,047	916,917	1,278,130	1,194,324
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	74,553		74,553	53,845
Clients et comptes rattachés	8,912,296		8,912,296	4,601,538
Autres créances	11,956,487		11,956,487	15,766,982
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	20,943,336		20,943,336	20,422,367
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	655,618		655,618	748,900
Total disponibilités et divers	772,644		772,644	862,966
ACTIF CIRCULANT	21,716,980		21,716,980	21,286,333
Charges constatées d'avance	117,025		117,025	114,068
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23,911,028	916,917	22,994,111	22,479,858

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2020	2019
Capital social ou individuel Dont versé :	38,500	38,500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22,133	22,133
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3,219,901	1,577,277
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3,341,903	5,642,624
<i>Total situation nette</i>	6,622,438	7,280,534
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1,594	1,678
CAPITAUX PROPRES	6,624,032	7,282,213
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	786,466	1,051,008
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	786,466	1,051,008
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	108	111
<i>Total dettes financières</i>	108	111
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,035,361	10,995,806
Dettes fiscales et sociales	3,287,467	2,833,200
<i>Total dettes d'exploitation</i>	15,322,828	13,829,006
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	260,675	317,318
<i>Total dettes diverses</i>	260,675	317,318
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	15,583,612	14,146,436
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	22,994,111	22,479,658

COMPTE DE RESULTAT

	2020			2019
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	39,037,741		39,037,741	47,054,555
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	39,037,741		39,037,741	47,054,555
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			21,250	14,388
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			247,657	99,960
Autres produits (1) (11)			979,194	930,744
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			40,285,843	48,099,648
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			14,096,072	19,670,269
<i>Total charges externes</i>			<i>14,096,072</i>	<i>19,670,269</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			602,117	666,160
Charges de personnel				
Salaires et traitements			7,502,703	7,344,564
Charges sociales (10)			2,722,439	2,758,277
<i>Total charges de personnel</i>			<i>10,225,143</i>	<i>10,102,842</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			54,316	81,433
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				216,584
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>54,316</i>	<i>298,017</i>
Autres charges (12)			13,516,780	15,456,591
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			38,494,429	46,193,882
RESULTAT D'EXPLOITATION			1,791,413	1,905,766
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)			2,500,921	1,501,600
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			11,725	3,625,703
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			2,512,647	5,127,304
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			243	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			243	
RESULTAT FINANCIER			2,512,404	5,127,304
RESULTAT COURANT			4,303,817	7,033,070

COMpte DE RESULTAT (Suite)

	2020	2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	21,454	4,036
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	21,454	4,036
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	940	303,653
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	940	303,653
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20,513	(299,616)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	310,203	135,419
Impôts sur les bénéfices	672,223	955,410
TOTAL DES PRODUITS	42,819,945	53,230,989
TOTAL DES CHARGES	39,478,041	47,588,365
BENEFICE ou PERTE	3,341,903	5,642,624

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

11,064

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

3,544

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

13,505,263

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

RAYGROUP SASU est une société par actions simplifiée dont l'unique associé est A.RAYMOND & Cie SCS.

RAYGROUP SASU a pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises filiales du groupe en matière de planification, d'organisation, de contrôle, d'information, dans les domaines :

- de la finance et la fiscalité
- du droit et de la propriété industrielle
- techniques (ingénierie informatique, planification, expertises etc...)
- des relations publiques, du marketing et de la communication
- des ressources humaines

La société a déposé ses statuts le 17 novembre 2005. L'associé unique, la société A.RAYMOND & Cie SCS a souscrit en numéraire un capital de K€ 38,5.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2020, RAYGROUP a distribué des dividendes à hauteur de M€ 4 à la société ARAYMOND & Cie, et a perçu des dividendes des sociétés RAYCE et RAYNET à hauteur de M€ 1,5 et M€ 1.

Impact Covid-19

En 2020, la société a continué son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Les impacts de l'épidémie sur l'activité de la société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et certains éléments ne peuvent être isolés (soit parce que leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit parce que les impacts sont difficiles à isoler des autres évolutions de la période). L'information donnée ci-après porte sur les seuls effets de l'événement (sur les comptes de résultat et de bilan) jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des normes comptables (« Recommandations et observations relatives la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis compter du 1-1-2020 », mises à jour le 15-1-2021 ; www.anc.gouv.fr). L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat courant, conformément aux recommandations précitées de l'Autorité des normes comptables.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 3

Le contexte de la crise sanitaire est la principale raison de la baisse de 17% du chiffre d'affaires qui s'élève à K€ 39 037 (contre K€ 47 054 en 2019).

La société a notamment mis en place des mesures très rigoureuses en matière de maîtrise des coûts : gel des effectifs, réduction des dépenses de sous-traitance, des frais de déplacement et autres frais généraux.

Impacts des mesures de soutien dont la société a bénéficié

Face à ces difficultés, la société a eu recours aux mesures de chômage partiel entre avril et décembre 2020 et a reçu 532 K€ d'allocations à ce titre qui ont été comptabilisées en déduction des charges de personnel.

La société s'est concentrée sur la préservation de la trésorerie, notamment grâce à :

- Des mesures de maîtrise des coûts (activité partielle, réduction des frais généraux, voir ci-avant) ;
- Le suivi accru et la maîtrise des créances clients
- Le report d'investissements, seuls les investissements critiques pour la continuité de l'activité ont été maintenus ;

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation. La société a procédé à une revue de ces actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 4

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, qui inclut notamment :

- Les frais d'acquisition,
- les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre.

La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 5

- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent. Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au coût d'acquisition.

Une dépréciation est enregistrée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale.

De plus, une provision pour risque est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (provisions pour hausse de prix, amortissements dérogatoires, provision pour investissement). Comme énoncé ci-dessus, elles comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

2.7 Provisions

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 6

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.10 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision.

2.11 Intégration fiscale

La société RAYGROUP fait partie, depuis le 1^{er} janvier 2006, de l'intégration fiscale du

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 7

groupe A.RAYMOND dont la société tête de groupe est A. Raymond & Cie SCS.

2.12 Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 8

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations corporelles & incorporelles

Valeurs brutes (en K€)	31-déc-19	Diminutions	Augmentations	31-déc-20
Immobilisations incorporelles	163			163
Immobilisation corporelles	892	12	143	1023
	1055	12	143	1186

Amortissements (en K€)	31-déc-19	Diminutions	Augmentations	31-déc-20
Amort/Immobilisations incorporelles	161		2	163
Amort/Immobilisation corporelles	711	12	54	753
	872	12	56	917

Les acquisitions (en valeur brute) d'immobilisations sur l'exercice pour un montant de K€ 143 peuvent être détaillées de la manière suivante :

- Mobilier de bureau pour K€ 37
- Matériel informatique pour K€ 3
- Agencements pour K€ 103

Les sorties (en valeur brute) d'immobilisations sur l'exercice pour un montant de K€ 12 peuvent être détaillées de la manière suivante :

- Mobilier de bureau pour K€ 1
- Matériel informatique pour K€ 11

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à K€ 269 contre une valeur nette au 31 décembre 2019 de K€ 183.

3.2 Immobilisations financières

(en K€)	31-déc-19	Diminutions	Augmentations	31-déc-20
Titres de participation	1001			1001
Autres immobilisations financières	2		6	8
	1003	0	6	1009

Les caractéristiques et résultat des participations détenues à la clôture figurent dans le tableau des filiales et participations figurant en annexe.

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 9

3.3 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-20
Créances clients	4 602	8 912
Fournisseurs débiteurs	620	100
Groupe et associés	13 203	9 789
Créances sociales	1	0
Créances fiscales	1 997	2 142
	20 422	20 943

3.4 Capital social

Le capital social de K€ 38.5 est divisé en 385 actions au nominal de 100 euros souscrites en totalité et intégralement libérées.

3.5 Capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2019	7 282
Variation des provisions réglementées	
Dividendes versés	-4 000
Résultat de l'exercice 2020	3 342
Capitaux propres au 31 décembre 2020	6 624

3.6 Etat des provisions

(en K€)	31-déc-19	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	31-déc-20
Provision Indemnité retraite	719		230	489
Provision pour Médaille du travail	15			15
Provision pour risques et charges	317		34	283
Total	1,051	-	265	786

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont détaillées ci-dessous :

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 10

- Taux d'actualisation : 0.75% (0.75% en 2019)
- Hypothèse de départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de départ à la retraite : 63 ans pour les cadres
- Table de mortalité utilisée : TF 00-02
- Taux de revalorisation des salaires : 1.5% (2% en 2019)

La provision pour risques et charges de K€ 268 concerne un contrôle fiscal.

3.7 Etat des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société s'élève à K€ 14 146. Elles sont à échéance à moins d'un an.

(en K€)	31-déc-19	31-déc-20
Fournisseurs et comptes rattachés	10 996	12 035
Personnel et comptes rattachés	1 792	2 399
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	851	749
Etat et autres collectivités publiques	190	139
Autres dettes	317	261
	14 146	15 583

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 11

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	31-déc-20	31-déc-19
France	10 751	12 970
Etranger	28 287	34 084
TOTAL	39 038	47 055

4.2 Produits et charges financiers

en K€	31-déc-20	31-déc-19
Produits de participation	2 501	1 502
Autres intérêts et produits assimilés	12	3 626
Reprises / (dotations) sur provisions		0
Profit net / (perte nette) de change		0
Total	2 513	5 127

Des dividendes à hauteur de K€ 1500 ont été versés par la filiale Rayce et K€ 1000 par la filiale Raynet K€ 12 sont été reçus au titres des intérêts du compte de nivellement.

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé de :

- Reprise de la dotation aux provisions pour risques et charges de K€ 21 concernant le contrôle fiscal de Rayconnect
- La variation des amortissements dérogatoires pour K€ -1

4.4 Incidence des évaluations fiscales et dérogatoires

(en K€)	Au 31 décembre 2019	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2020
Amortissements dérogatoires autres	3	1	1	3
Total	3	1	1	3
Incidence sur l'impôt sur les sociétés	- 1			- 1
Incidence sur le résultat net	- 2	- 1	- 1	- 2

RAYGROUP

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Page 12

4.5 Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

Outre l'incidence des amortissements dérogatoires relevés dans le paragraphe ci-dessus, aucun élément n'entraîne un décalage d'imposition conduisant à un allègement fiscal futur significatif.

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond SCS, 113 cours Berriat 38000 Grenoble

5.2 Convention centrale de trésorerie groupe

La société fait partie d'une convention centrale de trésorerie mise en place en date du 14 décembre 2004 désignant la société A. Raymond & Cie SCS comme société centralisatrice.

5.3 Engagements financiers

Néant.

5.4 Effectif au 31 décembre 2020

- Dirigeant : 1
- Cadres : 88
- Employés, techniciens et agents de maîtrise : 17

5.5 Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.

5.6 Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.